



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance publique du
02 novembre 2017**

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU
Tel/Fax : 0296432518
Courriel : mairie.tregonneau@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Choix entreprises Aménagement du Bourg
- Rapport Commission Locale d'évaluation Charges transférées
- PLUi Désignation des représentants Comité de Pilotage
- Aménagement Columbarium
- Devis travaux menuiseries
- Etat des lignes électriques et téléphoniques/élagage
- Questions diverses

Séance du jeudi 02 novembre 2017
Salle de la Mairie

Date de la convocation : 27 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 15

Etaient présents : M Jean-Luc **PICAUD**, M Denis **CARADEC**, M Didier **GUILLOU**,
Mme Françoise **POUPON**, M Yann **ALLAIN**, Mme Véronique **CALLAC**, Mme Stéphanie
CARADEC-BOCHER, Mme Aurélie **GUILLOU**, M Alain **HUET**, M Ludovic **JOURDEN**,
M Gildas **LABAT**, M Christophe **ROLLAND**, Mme Aurore **STEUNOU**

Procurations : Mme Gaëlle **SAVEAN** procuration à Mme Aurore **STEUNOU**
M Serge **LE PENNEC** procuration à M Jean-Luc **PICAUD**

Absents excusés :

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Françoise **POUPON**

Assistait également à la séance :

Mme Melinda **NICOL TOULLELAN** secrétaire de mairie

Traitement de l'ordre du jour

• Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Il peut être mis en diffusion.

• Choix entreprises Aménagement du Bourg

Monsieur le Maire rappelle les points essentiels relatifs à ce marché et aux offres reçues.

Le calendrier:

- 10 octobre: date limite réception offres (mégalis et courrier)
- 18 octobre: ouverture des plis (bureau d'études, JI Picaud, Françoise Poupon, Didier Guillou et Ludovic Jourden)
- 26 octobre: réunion restitution analyse des offres avec BE)
- 02 novembre: conseil municipal pour choix entreprises

Les lots:

- VRD (Voirie et réseaux divers)
 - Tranche ferme
 - Tranche conditionnelle N°1: Aménagement de l'aire de jeux
 - Tranche conditionnelle N°2: Aménagement entrée bourg (écluse, parking poids lourds)
- Aménagement paysager
 - Tranche ferme
 - Tranche conditionnelle N°1: Aménagement de l'aire de jeux
 - Tranche conditionnelle N°2: Aménagement entrée bourg
 - Tranche conditionnelle N°3: Murets aire de jeux
 - Tranche conditionnelle N°4: Murets bord de route (maison Prigent)

Les offres reçues:

- VRD (Voirie et réseaux divers)
 - Colas
 - Eurovia
 - SPTP
 - Armor TP

- Aménagement paysager
 - Jardin Services
 - Jo Simon
 - Paysage et pépinière du Guillord

Tableaux récapitulatifs des résultats :

Lot 1 : voirie, eaux pluviales et signalisation

	Estimation BE	SPTP Ploufragan	Armor TP	Colas	Eurovia
Tranche ferme	315500	330800	258138,5	298216,9	292506,75
TC n°1 (Aire de jeux)	3000	4315	2445	4519	5323
TC n°2 (entrée bourg)	29250	34948,75	26958	31533,5	28270,25
Total	347750	370063,75	287541,5	334269,4	326100
Note prix (50%)		38,58	50	42,71	43,78
Note délais (20%)		20	16,94	17,81	18,33
Note valeur technique (30%)		30	27	30	30
Total		88,58	93,94	90,52	92,11

Lot 2 : aménagement paysager

	Estimation BE	Jardin services	Jo Simon	Guillord
Tranche ferme	36536,7	40108,9	32892,7	30910,2
TC n°1 (Aire de jeux)	15352,5	14787,7	12279,4	11839,2
TC n°2 (entrée bourg)	4947,1	4440,6	4345	3763,42
TC n°3 (murets aire de jeux)	13800	10560	11346	13731
TC n°4 (murets bord de route)	21700	13020	9300	12338
Total	92336,3	82917,2	70163,1	72581,82
Note prix (50%)		42	50	48
Note délais (20%)		16	16	20
Note valeur technique (30%)		25	20	15
Total		83	86	83

Le total

	Estimation BE	Pire (SPTP + Jardin services)	Meilleur (Armor TP + Jo Simon)
Tranche ferme seulement	352036,7	370908,9	291031,2
TF + aire jeux	370389,2	390011,6	305755,6
TF + aire jeux + entrée bourg	404586,3	429400,95	337058,6
Totalité	440086,3	452980,95	357704,6

Les offres détaillées ont été mises à la disposition des conseillers municipaux en mairie depuis la réunion de restitution du 26 octobre. Les tableaux récapitulatifs ci-dessus ont été donnés.

Proposition du Maire:

- 1°) Prendre les offres les plus avantageuses et les mieux notées par les bureaux d'études :
Armor TP + Jo Simon
- 2°) Prendre la totalité du marché (tranches fermes et toutes les tranches conditionnelles)
- 3°) En cas de dépassement imprévu, se réserver la possibilité d'abandonner une ou plusieurs tranches conditionnelles)

Les offres Armor TP (pour la partie VRD) et Jo Simon (pour la partie « paysager ») sont adoptées à l'unanimité.

• **Rapport Commission Locale d'évaluation Charges transférées**

Madame Poupon expose les principes généraux relatifs à ces points :

Rôle de la CLECT et définition des attributions de compensation (AC):

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Les modalités en sont déterminées par la CLECT (commission de l'agglomération GP3A), où toutes les communes sont représentées.

Principes retenus par la CLECT suite à la création de GP3A (cas Trégonneau):

Les AC effectives en 2016 sont considérées comme définitives.

La création de GP3A ne donne pas lieu de revoir les AC, ou de revenir sur des situations existantes dans les anciennes comcom.

Les effets fiscaux liés à la fusion sont considérés comme marginaux et ne sont pas compensés par les AC (pour nous).

La dotation de solidarité complémentaire (DSC), reversement au profit des communes qui avait été adoptée par la comcom de Bégard, est maintenue, et intégrée dans les AC.

Nouvelle compétence intégrée au 1^o janvier 2017, et prise en compte dans les AC:
PLU et documents d'urbanisme.

Situation 2016 pour Trégonneau – CC Pays de Bégard:

Montant AC 2016: - 828€ (nous reversions 828€ à la CC)

Montant DSC 2016: + 1954€ (nous recevions 1954€ de la CC)

Impact prise de compétence PLUI:

La commission aménagement de GP3A a évalué la charge annuelle liée à cette compétence pour l'agglomération:

193356€ (fonctionnement: 11542€, investissement: 81814€)

Clé de répartition entre les communes adoptée par la CLECT:

50% population et 50% potentiel financier, avec abattement sur investissement selon ancienneté du PLU (pour nous: 0)

Résultat contribution annuelle pour Trégonneau: **1048€**

Résultat final : AC 2017 pour Trégonneau:

- + 78€ (nous recevons 78€ de GP3A), soit :
- + 1954€ (ancienne DSC)
- 828€ (ancienne AC)
- 1048€ (transfert compétence PLUI)

Le rapport de la CLECT et le montant des AC en découlant sont adoptés à l'unanimité.

• **PLUi Désignation des représentants Comité de Pilotage**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, depuis le 1^o janvier 2017, la compétence « PLU » a, comme le prévoit la loi, été transférée à la nouvelle agglomération GP3A. Celle-ci met donc en œuvre un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le PLUI va être suivi par un comité de pilotage comprenant un représentant de chaque commune.

Pour Trégonneau, nous avons désigné:

Titulaire: Didier Guillou

Suppléant: Jean-Luc Picaud

Autres instances concernées par le PLUI:

Conférence des maires

Commissions GP3A (commission « aménagement »)

• **Aménagement Columbarium**

Joffrey Guillou est en stage avec nous pour 6 semaines (du 16 octobre au 24 novembre).

Il a été chargé de concevoir et de mettre en œuvre un aménagement du columbarium (ainsi que de l'accès à la chapelle), à base de pavés autobloquants.

Il a présenté trois propositions différentes, et les adjoints en ont retenu...une quatrième: dallage jusqu'à ras des cavurnes et des cases, soit 28m² de pavés (avec l'accès à la chapelle).

Le modèle de pavé a été choisi (15€ le m²), et la mise en place se fera après la Toussaint (les 3 dernières semaines du stage).

• **Devis travaux**

Monsieur le Maire propose au conseil de valider les deux devis suivants :

- Devis proposé par l'entreprise « Menuiserie Caradec Saint Agathon » :
 - Remplacement de six cylindres de portes à l'école (clé unique et fonctionnement amélioré dans le cadre des mesures de sécurité obligatoires)
 - Réglage d'une porte à l'école
 - Fourniture et pose de six plaques de protection sur les portes intérieures de la cuisine
 - Réparation de la porte de la salle polyvalente (remplacement du panneau central bois abîmé par un panneau PVC)

Montant du devis : 1493,80€ HT
1792,56 TTC

- Devis proposé par la société « My Signalisation » :
- Ajout de balises de distance de passage à niveau au PN de Kerdern (demandé par la SNCF, et sécurisation de ce passage prévue au budget 2017)

Montant du devis : 407,04 HT
488,05 TTC

Les deux devis sont adoptés à l'unanimité.

• **Etat des lignes électriques et téléphoniques/élagage**

L'élagage près des lignes électriques et de télécommunication est de plus en plus nécessaire. Cela avait été rappelé dans le « Petit Trégonnois » de janvier 2016 (manifestement sans succès).

Depuis la loi de 1996 de réglementation des télécommunications, Orange ne dispose plus des prérogatives d'élagage, contrairement aux entreprises de distribution d'énergie électrique.

C'est donc aux propriétaires d'intervenir pour élaguer leurs haies et leurs plantations.

Monsieur le Maire présente au conseil un extrait des consignes proposées par Orange:

Elagage préventif

Cette partie explicite les actions visant à prévenir le risque de chutes d'arbres ou de branches. Celles-ci peuvent être planifiées et donc réalisées à des périodes plus favorables.

Les deux types d'actions possibles :

1°) L'arrêté d'élagage :

Le maire peut prendre un arrêté d'élagage.

L'arrêté peut prendre la forme d'un arrêté individuel signifié à l'adresse de chaque propriétaire désigné nominativement, propriétaire riverain détenant des arbres gênant les lignes téléphoniques. C'est fortement recommandé si l'arrêté veut trouver son efficacité maximale.

Fondé sur les articles L47 du code des postes et communications électroniques et L 2212-2-2 du CGCT : prescriptions d'élagage des arbres dont les branches dépassent les propriétés riveraines des routes communales et des chemins ruraux afin de permettre un fonctionnement correct du réseau de communications électroniques et d'écartier les menaces de chute des arbres sur le dit réseau. Cette prescription s'adresse aux propriétaires riverains des différentes voiries.

Actions prévues:

1. Répertoire les zones sensibles
2. Courrier (arrêté) général aux personnes concernées
3. Courrier recommandé si nécessaire
4. Elagage par la commune avec facturation au propriétaire

- **Questions diverses**

- **Présentation des rapports 2016 du SMEJ (eau potable) et du SPANC (assainissement)**

Monsieur le Maire présente les rapports 2016 fournis par le SMEJ (eau potable), et le SPANC (assainissement).

Après approbation par le conseil municipal, ces rapports sont mis à disposition du public sur le site internet et en mairie.

Les deux rapports sont adoptés à l'unanimité.

- **Impayés cantine-garderie**

Monsieur le Maire rappelle le problème récurrent des impayés de cantine et garderie. Il indique qu'il prendra contact avec les mairies des communes concernées (principalement Squiffiec et Kermoroc'h), pour tenter d'adopter une attitude commune en face de ces difficultés, et en particulier de gérer les interventions éventuelles auprès de familles n'habitant pas sur notre commune.

- **Prochain conseil**

Date à fixer, en particulier en fonction du besoin de délibérations éventuellement nécessaires pour le projet d'aménagement du bourg.

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, Monsieur le Maire remercie tous les conseillers et lève la séance à 21h55.